

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D322

Séance du 23 février 2012 - Convocation du 16 février 2012

Compte rendu affiché le 2 mars 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme GOYON, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS, M. FODDIS.

Absents représentés

Mme RIVE-OLLIVIER par Mme SORREL-DUNAND, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mlle FERNANDES, Mlle ROGER par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Affectation du résultat

L'instruction comptable M14 impose que l'excédent de la section de fonctionnement soit affecté en priorité à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que le déficit éventuel sur les restes à réaliser qui correspondent à des dépenses engagées et non mandatées à la clôture de l'exercice.

Le résultat d'exécution du budget principal a été vérifié pour être en conformité avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier.

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2011 s'élève à 898 674.81 €.

En ajoutant le résultat à reprendre de l'exercice 2010, soit 134 000.00 €, le résultat définitif de la section de fonctionnement s'élève à 1 032 674.81 €.

Selon les résultats du compte administratif 2011, il y a lieu pour couvrir le besoin de financement d'affecter au compte 1068 (recette d'investissement) :

Pour le besoin de financement de la section d'investissement : 1 032 674.81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte administratif 2011, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement
- **DECIDE de l'affectation au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture des besoins décrits ci-dessus, soit 1 032 674.81 €.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 février 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/02/2012
- Publication ou affichage le 27/02/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.